

Le 19 octobre 2022

Position du CMG en vue de la Commission de planification de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 21 octobre 2022

Document préparé par le GT planification du CMG et validé par l'OA du CMG

En vue d'atteindre l'objectif de 50% de médecins généralistes, le CMG, le Collège de Médecine Générale, propose à titre transitoire pour l'année 2023 :

- 43% du nombre de base soit 266 assistants.
- 83 assistants surnuméraires affectés à la spécialisation de médecine générale.

1. Au moins 43% du nombre de base de médecins diplômés

Pour 2023, sur base de la planification actuelle, la Fédération Wallonie-Bruxelles a le droit de permettre à 607 médecins diplômés d'entamer une spécialisation au terme de leurs 6 années d'études. Dans son avis 2017/04, la Commission de planification fédérale suggérait de réserver 266 places sur les 607 diplômés de médecine pour la spécialisation de médecine générale, soit 43,82%.

266 places sur 607 = 43,82% = le respect de la législation fédérale.

2. Vers les 50% de MG grâce aux assistants surnuméraires

Pour 2023, sur base du nombre de diplômés dans les années antérieures, il semblerait que le nombre d'assistants surnuméraires s'élève à 135. Ajoutés aux 607 de base = 742 assistants.

- **Le CMG souhaite que la définition du nombre d'assistants surnuméraires soit clairement établie et que le nombre d'assistants surnuméraires soient connus pour les années à venir, afin de faciliter les travaux de planification.**
- **Le CMG estime que la répartition du nombre d'assistants surnuméraires doit permettre un rééquilibrage qui conduit progressivement à 50 % de médecins généralistes.**
- **Une approche en pourcentage sur le nombre des surnuméraires n'est absolument pas indiquée dans la mesure où les quotas par spécialité sont très disparates.**
- Pour atteindre 50% de médecins généralistes ($742 * 50\%$) soit 371 assistants, il faut donc que $371 - 266 = 105$ assistants « surnuméraires » soient affectés à la médecine générale.

À titre transitoire, pour 2023, le CMG propose que 83 assistants surnuméraires soient affectés à la spécialisation de médecine générale.

- La proposition du CMG, basée sur le chiffre de 607 diplômés et 135 surnuméraires, aboutirait à un chiffre final de 346 assistants en médecine générale, soit 47% au total.

Il serait utile d'établir une ligne du temps qui tienne compte du calendrier des procédures des concours universitaires. Cette ligne du temps permettra certainement d'affiner les chiffres, dans la mesure où ils peuvent être impactés par des décisions personnelles d'assistants.

3. Rappel de l'approche stratégique du CMG : 50% de médecins généralistes

Pour renforcer les bienfaits importants de la première ligne, le CMG plaide pour que les médecins généralistes représentent à l'avenir, de manière constante, au moins 50% de la profession de médecins en Wallonie et à Bruxelles. Plusieurs conditions sont requises pour y arriver :

- **Prendre en considération l'évolution quantitative et qualitative des besoins** (plutôt que les demandes) d'une politique de santé en Wallonie-Bruxelles pour les 20 prochaines années.
- S'inscrire dans une volonté de **donner davantage de place et de moyens à une politique de prévention de santé** qui, pour être plus effective, doit pouvoir, au-delà des dispositifs collectifs, être déclinée dans le contact personnalisé avec la population.
- **Reconnaître le rôle essentiel de la première ligne de soins dans une politique de santé.** Cette première ligne est définie comme une ligne de prévention et de soins, assurant une continuité des soins (les gardes, la proximité, des soins à domicile).
- Créer les conditions les plus favorables pour **permettre un accès aux soins aux populations défavorisées économiquement, socialement, culturellement.** Veiller à proposer une offre de première ligne qui garantisse un accès aux soins sur l'ensemble du territoire (en tenant compte des enjeux liés à la densité et à la diversité des populations).
- **La médecine générale est une spécialisation qui s'affirme comme telle,** avec la volonté de jouer pleinement son rôle aux côtés des autres spécialités et des autres prestataires de soins. Les médecins généralistes veulent relever les défis du maintien des exigences de qualité.

Voir également [la synthèse](#) de l'**argumentaire scientifique** présenté par Anne-Laure Lenoir le 30 août 2022.